Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202121-20251209-20251201-DE

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUEC DU TRIEUX

Séance du lundi 8 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.
Date des convocations : lundi 1er décembre 2025

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean-luc LE PALANTON, Gwenola PRIGENT, Alain BOUGET, Nelly BOUTTERIN, René-Loïc ALIX, , Claude LE GUYADER, Kevin PAULIC, Marine DUPRE, Brigitte HERVIOU, Claude LE BOURDONNEC, Jean-Claude DROUMAGUET

Etaient absents : Emeline DION, Sophie DELACOUR a donné procuration à Nelly BOUTTERIN, Christophe JEGOU a donné procuration à Marine DUPRE

Secrétaire de séance : Jean-Claude DROUMAGUET

DEL 2025-12-01 – Objet : SDE 22 – Intervention supplémentaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de poser de nouvelles guirlandes de Noel sur les poteaux électriques installés rue du Trieux, il convient d'installer de nouvelles prises de courant.

Le projet d'éclairage public concernant la Fourniture et pose de 7 Prises de Courant (guirlandes) « Rue du Trieux » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 250,00 € TTC** *(coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).*

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 d'un montant de *752,32* €uros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de *8%*, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Le syndicat rappelle que les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, par 14 voix pour (12 présents et 2 procurations)

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public concernant la Fourniture et pose de 7 Prises de Courant (guirlandes) « Rue du Trieux » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 250,00 € TTC **soit un reste à charge communal de 752.32 € TTC.**

Fait et délibéré, le 8 Décembre 202

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude LE DROUMAGUET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202121-20251209-20251201-DE